



Changement de statut d'etudiant en vie privée et familiale

Par **jacky88**, le 11/07/2011 à 16:06

Bonjour,

JE SUIS ETUDIANTE EN FRANCE ET JAI LE SEJOUR ETUDIANT,MAIS JAIMERAIS CHANGEZ DE STATUT POUR VIE PRIVEE ET FAMILIALE SACHANT KE Gai UNE LICENCE EN BIOLOGIE ET JAIMERAI CONTINUER EN MASTER MAIS LES RESPONSABILITES ET CHARGES FAMILIALES NE ME PERMETTRONT PA.EN PLUS G VIE AVC UN PORTUGAIS MAIS Né EN FRANCE ET TRAVAILLE .SACHANT KE NS SOMME MINTNANT MARIER RELIGIEUSEMENT DS MN PAYS ET NS ALLONS FAIRE MEME POUR LE MARIAGE CIVIL EN FRANCE PEUT ETRE AU MOIS DE SEPTEMBRE. JAIMERAIS SAVOIR SI CA SERAIT FACIL DE CHANGER MON STATUT ETUDIANT EN VIE PRIVEE FAMILIALE?

ET SI CE STATUT (VIE PRIVEE FAMILIALE)ME PERMETTRA DE MINSCRIRE COMME DEMANDEUR DEMPLOI ET OU FAIRE UN STAGE POUR JE PUISSE ME LANCER DS LES OFFRES D'EMBAUCHE?

PS:G SUI DIPLOMEE EN BIOLOGIE ET BIOTECHNOLOGIE "LICENCE"

CORDIALEMENT

Par **mimi493**, le 11/07/2011 à 16:11

Déjà, ne criez pas

Mariez-vous au plus vite et s'il a des revenus suffisants, vous aurez, non pas la carte temporaire de séjour d'un an "vpf" mais la carte conjoint d'un résident de l'UE de 5 ans (il faut,

évidemment, qu'il se soit inscrit en mairie)

Par **jacky88**, le **11/07/2011 à 16:31**

merci de m'avoir repondu mais vpf signifie koi exactement et kil soit inscrit à la mairie comment?

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 16:50**

et en français, ça donne quoi ?

Par **Tisuisse**, le **11/07/2011 à 18:58**

Bonjour jacky88,

Il vous a été demandé de ne pas écrire en majuscules car écrire c'est crier, hurler et dans les forums, on n'aime pas ça d'où le fait que ce soit interdit dans la charte du bon usage du forum, charte que vous avez acceptée pour être inscrit.

Merci de renouveler votre demande dans une écriture à la fois normale et sans faire usage d'abréviation SMS.

Grand merci d'avance.